

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions
tarifaires

En vigueur au 1^{er} janvier 2026

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable



SOMMAIRE

	Extrait standard des tarifs	P.3
	Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte	P.4
	Banque à distance	P.6
	Vos moyens et opérations de paiement	P.7
	Offres groupées de services	P.12
	<i>L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière</i>	P.18
	Irrégularités et Incidents	P.21
	Découverts et Crédits	P.23
	Épargne et Placements financiers	P.25
	Offres pour les jeunes	P.28
	Opérations à l'étranger	P.30
	Assurances et Prévoyance	P.31
	Succession	P.33
	Autres services	P.34
	Résoudre un litige	P.37

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet www.credit-agricole.fr/ca-guadeloupe (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	2,30 €/MOIS soit, pour information 27,60€/AN 0,50 €/ALERTE REÇUE
Tenue de compte	2,50 €/MOIS soit, pour information 30 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard standard Visa Classic	49,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard standard Visa Classic	49,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'autre carte	22,00 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 3 ^{ème} RETRAIT/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	24,00 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) • En agence • Par Internet	4 €/VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention • Par opération • Plafond mensuel	8 € 80 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Désolidarisation de compte joint	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base	GRATUIT
(fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	



Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base** : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	e.relevé ¹
Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	3,15 €/RELEVÉ	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	3,15 €/RELEVÉ	GRATUIT
Réédition d'un relevé de compte	3,15 €/RELEVÉ	GRATUIT
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)	23,00 €/AN	
Relevé IFI	50,00 €/AN	
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

¹ Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	2,50 €/MOIS
Frais de gestion de compte inactif ¹ ▲●	30 €/AN
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	2 €/MOIS

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces de dépannage ²	10 €/RETRAIT
Frais de location de coffre-fort	
Petit (12 à 20 dm3)	170 €/COFFRE/AN
Moyen (30 à 40 dm3)	195 €/COFFRE/AN
Grand (80 dm3 et +)	385 €/COFFRE/AN
Dépôt de garantie	385 €

Frais de recherche de documents³

Moins d'1 an	23,50 €
Plus d'1 an	38,50 €

¹ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

² Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.

³ Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par Internet (offre de base)

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet ▲● (virement externe)

Services inclus dans l'offre de base + virements externes SEPA

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne

Invest Store Initial

Invest Store Intégral

• À partir de 12 ordres par an

• Moins de 12 ordres par an

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 26, rubrique placements financiers

GRATUIT

GRATUIT

96 €/AN

Service d'agrégation de comptes¹

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

• Notre site internet www.credit-agricole.fr/ca-guadeloupe

• Nos applications mobiles

TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS

- Ma Banque

- Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés avec le service Paylib qui comprend :

- Paiement Mobile : Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet

- Paylib sans contact²

- Paylib entre amis³

- Virements via WERO - Application Paiement Mobile

GRATUIT

¹ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

² Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact et affichant le logo «PAYLIB». La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

³ Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

Alerte écopage (mensuelle)	0,32 €/MOIS
Alerte temps réel de gestion	GRATUIT
Alerte achat à distance	0,79 €/MOIS
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,79 €/MOIS
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,79 €/MOIS
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,32 €/ENVOI
Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	0,32 €/ENVOI
Mini-relevés (hebdomadaire)	2,30 €/MOIS



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait

CATÉGORIES DE CARTE		
	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - L'autre carte ▲●	22,00 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) - Mastercard à autorisation systématique - Mastercard eko	40,00 €/AN 40,00 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) - Mastercard Standard - Mastercard Globe Trotter - Visa Classic - Gold Mastercard - Visa Premier - World Elite Mastercard - Visa Infinite	49,00 €/AN 4,00 €/MOIS 49,00 €/AN 140,00 €/AN 140,00 €/AN 335,00 €/AN 335,00 €/AN	49,00 €/AN 49,00 €/AN 140,00 €/AN 140,00 €/AN 335,00 €/AN 335,00 €/AN

Carte de retrait

Carte Libre Service Agence ¹ / Libre Service Bancaire ²	GRATUIT
---	---------

¹ Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.
² Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse Régionale.



Bon à savoir !

Le logo  indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.



Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte, réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère (sauf L'autre Carte).



BONUS COTISATION

0,01 € à valoir sur la prochaine cotisation annuelle carte pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole, dans la limite maximum du montant de la cotisation annuelle due et dans la limite d'un montant minimum de un euro. Les cartes Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite Mastercard et Visa Infinite sont éligibles au Bonus Cotisation.

Les cartes Gold Mastercard et Visa Premier incluses dans l'offre Premium (page 13), de même que les cartes World Elite Mastercard et Visa Infinite incluses dans l'offre Prestige (page 12) ne bénéficient pas du Bonus Cotisation.



Pour toutes cartes sociétaires : réduction de 2€

Paie ment par carte

Paie ment par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Europe en (EEE) ●	GRATUIT
Paie ment par carte en devise s dans un pays de l'Espace Economique Europe en (EEE)	
● Frais fixe s	0,20 €/OPÉRATION
● Frais variable s	2,15 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
● Frais de conversion monétaire ²	
Autre s paie ments par carte³	
● Frais fixe s	0,20 €/OPÉRATION
● Frais variable s	2,15 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
● Frais de change éven tuel s	

N.B : Le paie ment mobile sans contact en magasin bénéficie des même s tarifications que les paie ments par carte.

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Europe en (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte ▲●	GRATUIT	1 €/RETRAIT DÈS LE 1 ^{ER} RETRAIT
Mastercard à autorisation systématique	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 3 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard eko	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 26 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard Globe Trotter	GRATUIT	GRATUIT
- Mastercard Standard ou Visa Classic - Mastercard Cartwin - Visa Cartwin	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 3 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
- Gold Mastercard - Gold Mastercard à empreinte biométrique - Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - Visa Premier Cartwin - World Elite Mastercard - World Elite Mastercard à empreinte biométrique - Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT

Retrait d'espèces par carte en devise s dans un pays de l'Espace Economique Europe en (EEE)

● Frais fixe s	3,15 €/OPÉRATION
● Frais variable s	2 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
● Frais de conversion monétaire ²	
Autre s retraits d'espèces par carte³	
● Frais fixe s	3,15 €/RETRAIT
● Frais variable s	2 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
● Frais de change éven tuel s	

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.credit-agricole.fr/ca-guadeloupe

³ Opérations de paie ment hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Autres services par carte

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	GRATUIT
Rédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	13,00 €
Frais de refabrication de la carte en cas de détérioration	GRATUIT
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	GRATUIT
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence	11,00 €
Recherche sur opérations cartes	33,00 €
Frais d'opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT
Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée)	GRATUIT sur les interfaces digitales et agences

Virements

Virement SEPA*

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA

Emission d'un virement SEPA ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	4 €
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	4 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,20 €
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Emission d'un virement Instantané SEPA		

Via WERO - Application Ma Banque

Frais par virement occasionnel	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA ▲●	GRATUIT
Réception d'un virement instantanée SEPA ▲●	GRATUIT
Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	10 €
Demande de rappel de virement Instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	10 €

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 38) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change. Détail sur demande.
Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (Cf. carte page 38), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque.

Émission d'un virement non SEPA (en agence uniquement) voir page 30

Prélèvements SEPA/TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	4 €
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Information premier prélèvement SEPA	GRATUIT
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1 OUVRE
Délivrance d'un chéquier	GRATUIT
Chéquier remis en agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier :	
• en recommandé AR à la demande du client	9 €
• en pli simple à la demande du client	3,15 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	14,40 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	14,40 €
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	15,00 €
Annulation d'un chèque de banque	11,00 €



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Les offres Premium et Essentiel ont des cotisations spécifiques pour les clients âgés entre 18-25 ans (inclus) et 26-30 ans (inclus)
Cf. page 29

Offre Prestige

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention¹ : 5 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

**OFFRE
SOCIÉTAIRE
37 €/MOIS**

**OFFRE NON
SOCIÉTAIRE
39 €/MOIS**

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

² Sauf gratuité imposée par la loi.

³ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces par carte³

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Guadeloupe

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paieement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium²

SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régai, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

**OFFRE
SOCIÉTAIRE**
37 €/MOIS

**OFFRE NON
SOCIÉTAIRE**
39 €/MOIS

Offre Premium

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention³ : 3 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements / an

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA⁴

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

**OFFRE
SOCIÉTAIRE**
22 €/MOIS

**OFFRE NON
SOCIÉTAIRE**
24 €/MOIS

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

⁴ Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Premium (suite)

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 / an

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Guadeloupe

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

Paieement par carte¹

En euro dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements / an

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium²

SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

**OFFRE
SOCIÉTAIRE
22 €/MOIS**

**OFFRE NON
SOCIÉTAIRE
24 €/MOIS**

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Offre Essentiel

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention³ : 1 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA¹

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an

Retrait d'espèces par carte²

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Guadeloupe

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

Paiement par carte²

En euro dans un pays de l'EEE

**OFFRE
SOCIÉTAIRE
13 €/MOIS**

**OFFRE NON
SOCIÉTAIRE
15 €/MOIS**

¹ Sauf gratuité imposée par la loi.

² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

³ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

Offre Essentiel (suite)

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus³

Merci pour l'info

- Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

OFFRE
SOCIÉTAIRE
13 €/MOIS

OFFRE NON
SOCIÉTAIRE
15 €/MOIS

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

2,00 €/MOIS

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^{ème} anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Globe Trotter (suite)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Guadeloupe

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paieement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

2,00 €/MOIS

Offre eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard eko » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an

2,00 €/MOIS

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre eko. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :

Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Vision option virements externes

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte solde disponible (1 fois/semaine)

Exonération pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois / an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1,00 €/MOIS

Offres qui ne sont plus commercialisées

Compte Service Maestro	14,00 €
Compte Service Maestro +	14,70 €
Compte Service Plus	16,00 €
Compte Service Gold	21,65 €
Compte Service Option 1	8,50 €
Compte Service Option 2	11,50 €
Compte Service Option 3 avec DNC	15,00 €
Compte Service Option 3 sans DNC	15,00 €
Offre Globe Trotter	2,00 €/MOIS

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Le Compte à Composer

LE SOCLE	
Tenue de compte	5,00 €/MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Merci pour l'info, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an)	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info.

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/01/2017		
	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs¹	De 1 à 500 €	2,50 €/MOIS
	De 501 € à 1000 €	3,10 €/MOIS
	De 1001 à 2000 €	4,10 €/MOIS
	2001 € et +	5,25 €/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016		
	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs²	De 1 à 300 €	1,65 €/MOIS
	De 301 € à 800 €	2,80 €/MOIS
	De 801 à 1200 €	3,60 €/MOIS
	De 1201 à 2000 €	4,75 €/MOIS
	2001 € et +	6,20 €/MOIS

MODULE BUDGET ASSURANCES	
Assurance SécuriBUDGET	2,00 €/MOIS
SécuriBUDGET Premium	3,95 €/MOIS

MODULE COMPTE SÉCURISÉ	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance SécuriCOMPTE Plus ³ SécuriCOMPTE Premium	3,30 €/MOIS
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	5,00 €/MOIS
Retrait d'espèces de dépannage	
Commande de carte en urgence	
Rédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	

¹ Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

² Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.

³ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

MODULE SUIVI @SSURÉ

Assurance SécuriWEB
SécuriWEB Premium

3,70 €/MOIS

4,65 €/MOIS

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail :

- alerte achat à distance
- mini relevés (hebdomadaire)
- alerte temps réel de gestion

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-3 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

COMPRIS ENTRE 7 € ET 7,99 €

-7 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

COMPRIS ENTRE 8 € ET 8,99 €

-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

COMPRIS ENTRE 9 € ET 9,99 €

-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

> À 10 €

EN + : Les Options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

Avantages Tarifaires Supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus

-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE

A partir du 2^{ème} Compte à Composer et suivants

-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE

¹ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Plafond par opération 8 €
- Plafond mensuel 80 €

Montant pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base

- Plafond par opération¹ 4 €
- Plafond journalier 4 €
- Plafond mensuel¹ 20 €

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse) 23 €

Frais par saisie-attribution ou conservatoire 100 €

Frais par paiement direct de pension alimentaire (mise en place - Forfait annuel) 100 €

Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 100 EUROS

Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire 36 €/CHÈQUE

Procédure civile d'exécution vaine 19,17 €

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 16,48 €

En cas d'interdiction bancaire :

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 14 €

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 16,48 €

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision²

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € 30 €/CHÈQUE
(Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)
- Montant du chèque supérieur à 50 € 50 €/CHÈQUE
(Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)

¹ Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du code monétaire et financier.

² Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision¹

- | | |
|----------------------|---------------------|
| • Si paiement < 20 € | Montant du paiement |
| • Si paiement ≥ 20 € | 20 € |

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire

10 €

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour utilisation abusif

13 €

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision¹

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| • Si l'opération < 20 € | Montant de l'opération |
| • Si l'opération ≥ 20 € | 20 € |

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision¹

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| • Si l'opération < 20 € | Montant de l'opération |
| • Si l'opération ≥ 20 € | 20 € |

Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision¹

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| • Si l'opération < 20 € | Montant de l'opération |
| • Si l'opération ≥ 20 € | 20 € |

Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

10 €/MOIS

¹ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.



Découverts et Crédits ¹

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	INDICE DE RÉFÉRENCE + MARGE
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	22 €
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE ²	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Supplétis Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	NOUS CONSULTER
--	----------------

¹ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 33.

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	NOUS CONSULTER
Eco-PTZ MaPrimeRénov	NOUS CONSULTER
Eco-prêt « Habiter Mieux ou sérénité »	NOUS CONSULTER
Regroupements de crédits [Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation]	NOUS CONSULTER
Prêt Rachat de crédit	NOUS CONSULTER
Frais de dossier ²	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ avec un Minimum de 20€
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Nantissement de produits financiers	NOUS CONSULTER
Assurance Emprunteur ¹	NOUS CONSULTER

Crédits Immobiliers

Crédit Immobilier

Prêt à Taux Zéro (PTZ)	NOUS CONSULTER
Eco-PTZ MaPrimeRénov	NOUS CONSULTER
Prêt à l'accession sociale (PAS)	NOUS CONSULTER
Prêt conventionné	NOUS CONSULTER
Prêt Épargne Logement	NOUS CONSULTER
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	NOUS CONSULTER
Crédit relais	NOUS CONSULTER
Frais de dossier ²	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ 600 € 500 € MAXIMUM
• Montant minimum	
• Sur le prêt PAS	
Assurance Emprunteur ¹	NOUS CONSULTER

NOTE: Selon le cas, des frais supplémentaires relatifs aux prises de garanties peuvent vous être facturés, en particulier:

- Frais de nantissement de produits d'épargne et d'assurance hors Crédit Agricole (Assurance-vie, compte-titres, PEA, etc.)
- Forfait de nantissement de gage hors véhicule immatriculable
- Forfait de nantissement de parts de société commerciale comprenant les frais de publicité au greffe, de mention en marge le cas échéant, frais postaux, prise de garantie et frais de signification d'huissier
- Forfait d'inscription de gage sur véhicule immatriculable
- Frais de formalisation d'hypothèque maritime ou aérienne

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 33.

² Non applicable pour certains prêts réglementés, dont prêt à taux zéro, Eco-PTZ, prêt Epargne Logement.

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter ¹	48,00 €
Modification de la date d'échéance	48,00 €
Modification de la périodicité	48,00 €
Modification de garantie	1 % DU CAPITAL RESTANT DÛ 500 € MINIMUM
Attestations diverses liées au prêt	29,50 €
Lettre d'Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT
Rédition de tableau d'amortissement	29,00 €
Réaménagement de prêt	
• Frais de dossier de réaménagement	1,20 % DU CAPITAL RESTANT DÛ
• Indemnité de réaménagement	500 € MINIMUM
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	31,80 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
Décompte de remboursement de crédit consommation	28,13 €
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	500,00 €
Report d'échéance	48,00 €



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque (CEL et LEP)	GRATUIT
Transfert de compte vers une autre banque (PEL)	135 €
Mandat d'épargne - Mandat d'épargne + ²	2 €/MOIS - 3,20 €/MOIS

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire, Livret Projet Agri, les livrets pour les jeunes sont traités à la rubrique suivante.

Ouverture	GRATUIT
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et le Plan Épargne Logement

Ouverture	GRATUIT
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER
L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER individuel assurance vie) ³	
Droits d'entrée	NOUS CONSULTER
Rémunération	NOUS CONSULTER
Frais de gestion	NOUS CONSULTER

¹ Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire.

² Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

³ Contrat souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 33.

Placements financiers

Les frais relatifs aux PEA et PEA-PME sont régis par l'article D. 221-111-1 du code monétaire et financier.

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres, d'un PEA-PME ou d'un PER individuel compte-titres	GRATUIT
Transfert de compte-titres vers un autre établissement	
• Par compte	129,00 €
• Par ligne	15 €
Transfert de PEA/PEA-PME vers un autre établissement	
• Par compte	129,00 €
• Par ligne	15 €
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	11 €
Ordre annulé, non exécuté	4,48 €
Mise en nominatif administré	GRATUIT
Mise en nominatif pur	GRATUIT
Gestion conseillée	NOUS CONSULTER
Gestion Conseillée option Titres Vifs	NOUS CONSULTER
Mandats de gestion	NOUS CONSULTER

Ordres de bourse en France

AGENCE		
	Compte-titres	PEA /PEA-PME ¹
1,50 % du montant de l'ordre		
Frais minimum par ordre	14,42 €	14,42 €

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET			
	Compte-titres	PEA / PEA-PME ¹	PERI compte-titres Gestion libre
INVEST STORE INITIAL			
• 0,50 % du montant de l'ordre	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
INVEST STORE INTÉGRAL			
• Ordre de 0 € < à 1 000 €	0,99 €		
• Ordre > à 1000€	0,12 %		
• Ordre < à 500 €		0,48 %	
• Ordre de 500 € à 1 000 €		0,18 %	
• Ordre > à 1000€		0,12 %	

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE		
	Compte-titres	PEA / PEA-PME ¹
INVEST STORE INITIAL		
• 0,85% du montant de l'ordre		
• Frais minimum par ordre	14,42 €	14,42 €
INVEST STORE INTÉGRAL		
• Frais : 0,85 % du montant de l'ordre		
• Frais minimum par ordre	11,96 €	11,96 €

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)	
Frais proportionnels	
Montant minimum	0,015 % 3,35 €

AUTRES SERVICES	
Commission sur OPC externe	CONDITIONS OPVCM
Souscription et rachat d'OPC Crédit Agricole	NOUS CONSULTER

Ordres de bourse sur bourses étrangères

Opération bourses américaines	NOUS CONSULTER
Opérations autres places étrangères	NOUS CONSULTER
Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution	

Droits de garde

	Valeurs CA		Valeurs hors CA	
	Compte-Titres	PEA / PEA-PME ¹	Compte-Titres	PEA / PEA-PME ¹
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	Gratuit	Gratuit	0,4 %	0,4 %
Frais fixes par ligne	Gratuit	Gratuit	3 €	3 €



Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.

¹ Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés (1) si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE.
Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres (2) non cotés.
Les opérations relatives aux titres (3) qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.



Offres pour les Jeunes

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les 12 / 17 ans

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc Black

GRATUIT

Carte Cirrus Mozaïc de retrait

GRATUIT

Cotisation carte pour les 18 / 25 ans

Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de 50 % de réduction sur la cotisation des cartes présentées page 7 (hors cartes eko et Globe Trotter)

Paie ment et retrait par carte

Paie ment par carte

Paie ment par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Econo-
mique Européen (EEE)

GRATUIT

Paie ment par carte en devises² dans un pays de l'Espace
Economique Européen (EEE)

GRATUIT

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.credit-agricole.fr/ca-guadeloupe

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro ¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets		
	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 3 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 3 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard Mozaïc Black	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 3 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard Mozaïc	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 3 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS

Autres cartes => Cf. tableau p. 9

Autre opération sur moyen de paiement

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (jusqu'à 25 ans inclus)	EXONÉRATION
---	-------------

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les jeunes entre 18 et 30 ans (inclus) bénéficient de tarifs spécifiques sur les cotisations des offres Essentiel et Premium, présentées pages 13, 14, 15, 16. Ces tarifs sont fixés par paliers en fonction de l'âge.

	18 - 25 ans (inclus)	26 - 30 ans (inclus)
Offre Essentiel	3 €/MOIS	6 €/MOIS
Offre Premium	5 €/MOIS	9 €/MOIS

Offre qui n'est plus commercialisée

Offre Globe Trotter

Entre 18 et 30 ans inclus (voir P.16)

2€/MOIS

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

Crédits et Découverts

Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans),	NOUS CONSULTER
Prêt étudiant	NOUS CONSULTER
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Lettre d'information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans) • Ouverture • Taux brut en vigueur	GRATUIT NOUS CONSULTER
Livret Jeune (12-25 ans) • Ouverture • Taux brut en vigueur	GRATUIT NOUS CONSULTER

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans	NOUS CONSULTER
--	----------------



Opérations à l'étranger

Chèque

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin	0,10 %, 13,59 € MINIMUM
Encaissement d'un chèque crédit après encaissement	0,10%, 23,62 € MINIMUM

Virement Internationaux

Virement / Transfert en € vers l'Europe avec BIC et IBAN avec frais partagés (SHARE) Par papier	5 €
Virement / Transfert en devises toutes destinations et euros hors Europe (+ frais de change si devises) Opération jusqu'à 500 €	14 €
Opération de plus de 500 € saisie par l'agence	23 €

Autres opérations

Retraits d'espèces par carte au distributeur automatique de billets : voir page 9



Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	NOUS CONSULTER
L'assurance des accidents de la vie	NOUS CONSULTER
L'assurance dépendance : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance décès : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance obsèques • Contrat de financement : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré • Contrat d'assistance	NOUS CONSULTER

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile	NOUS CONSULTER
L'assurance multirisque habitation	NOUS CONSULTER
L'assurance garantie locative	NOUS CONSULTER
L'assurance deux roues	NOUS CONSULTER
L'assurance tous mobiles	NOUS CONSULTER

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique	NOUS CONSULTER
-------------------------	--------------------------------

Assurance Emprunteur

[NOUS CONSULTER](#)

Assurance de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus¹	24 €/AN/COMPTE	51,70 €/AN/COMPTE
SécuriWEB	15,40 €/AN/COMPTE	30,75 €/AN/COMPTE

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

Prix	Tranches de découvert
16,60 €/AN/COMPTE	<= 300 €
24,60 €/AN/COMPTE	de 301 € à 2 000 €
36,90 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

Prix	Tranches de découvert
16,60 €/AN/COMPTE	<= 500 €
24,60 €/AN/COMPTE	de 501 € à 2 000 €
36,90 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole de Guadeloupe en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 029 548 (www.orient.fr).

Ces contrats sont souscrits auprès de :

- PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390,00 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;
- PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;
- CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA. Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège Social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance » et « Assistance Obsèques » sont assurées par EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 48 123 637 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS. Les prestations d'assistance Obsèques sont mises en œuvre par EUROP ASSISTANCE FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 5 316 384 €, dont le siège est sise 11 - 17, avenue François Mitterrand, 93210 Saint-Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 403 147 903 RCS Bobigny, et par PREVEISO OBSEQUES SA au capital de 500 000€, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris.

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le risque Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriPROTECTION, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE sont souscrits auprès de CAMCA.

Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans sont souscrits auprès d'April. S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orient.fr). Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE. Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par Axéria Prévoyance (pour la garantie frais de santé et individuelle accident), Chubb European Group SE (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance bagages) et Solucia PJ (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

¹ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).



Succession

Frais facturés pour les successions ouvertes jusqu'au **12 novembre 2025**.

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession

AVOIRS ENTRE 0 ET 3050 € : 111 €
AVOIRS ENTRE 3050 € ET 15 250 € : 338 €
AVOIRS > 15250 € : 616 €

Frais de gestion annuels

(lorsque le dossier de succession est traité durant une période inférieure à 12 mois)

32 €

Frais de gestion annuels

(lorsque le dossier de succession est traité durant une période supérieure à 12 mois)

110 €



Bon à savoir !

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et à 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès (y compris les comptes ouverts au nom du défunt pour un usage professionnel).

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du **13 novembre 2025¹**.

Mineurs

GRATUIT

Majeurs

Montant total des soldes des avoirs < 6 000 €

GRATUIT

Montant total des soldes des avoirs > ou = 6 000 €

En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier²

Succession non complexe³

GRATUIT

Succession complexe³

1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DE 850 €

¹ Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (ClFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

² En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.

³ En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :

- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).



Bon à savoir !

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.



Autres Services

Protection des particuliers

- la téléassistance à domicile¹ **À partir de 29,90 € /mois**
- la téléassistance mobile¹ **à partir de 42,90 €/MOIS
NOUS CONSULTER**

Magazines Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info "
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régat, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

48 €/AN

- + Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 €/AN

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info "
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique

18 €/AN

- + Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 €/AN

¹ Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792.



Autres Services (suite)

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service " Les experts de Merci pour l'info " : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique

12 € / AN

- + Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 € / AN

Magazines (suite) Offre réservée aux clients du Crédit Agricole
Abonnement papier et numérique

Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n°offerts)

31,60 € / AN

Détente Jardin (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n°offerts)

22,90 € / AN

Régál (Abonnement de 6 n° + 2 hors-séries par an, précédé de 2 n°offerts)

27,90 € / AN

Maison Créative (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n°offerts)

23,90 € / AN

Détours en France (Abonnement de 8 n° + 3 hors-séries par an, précédé de 2 n°offerts)

48,80 € / AN

Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n°offert)

19,90 € / AN

Parents (Abonnement de 9 n°/an, + 1 hors-série par an, précédé de 2 n°offerts)

25,90 € / AN



Bon à savoir !

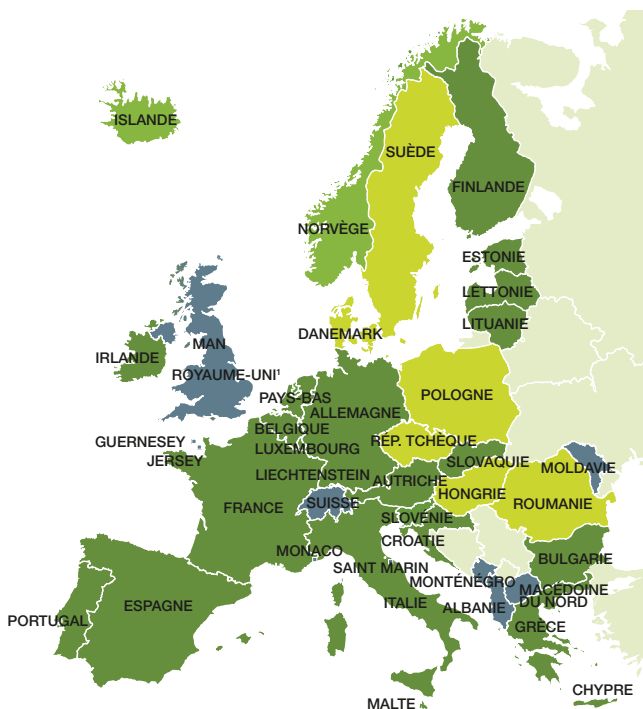
Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

▶ **N°Cristal** 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Cartographie des zones européennes



- Pays de la zone Euro *
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

² La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Cette liste est susceptible d'évoluer.



Résoudre un litige

En premier recours amiable : votre agence et le service client

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service client. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.

Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire à l'adresse de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe - Petit-Pérou 97176 Abymes Cedex [ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse www.credit-agricole.fr/ca-guadeloupe (coûts d'accès et/ou de communication variable selon fournisseur d'accès Internet)]. Votre agence ou le service client accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service client apporte une réponse à votre réclamation écrite dans **un délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

Les cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.
- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :
 - Concernant les contrats assurés par Pacifica : Service Consommateurs Pacifica 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
 - Concernant les contrats assurés par Predica : Predica – Service Clients 75724 Paris Cedex 15
 - Concernant les contrats assurés par CAMCA : Camca - Mutuelle d'assurance, 53 rue La Boétie, 75008 Paris

A compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de **2 mois**.

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou

- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire, Monsieur Xavier DE KERGOMMEAUX est compétent pour les litiges entre un client, personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels, et un établissement de crédit, relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque, de services d'investissement, d'instruments financiers et de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance directement liés à un produit ou à un service bancaire distribué par l'établissement de crédit. Pour toute précision et connaître les conditions, vous pouvez consulter le site internet

www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr ainsi que les Conditions Générales et la charte d'éthique. Vous pouvez le contacter en saisissant un formulaire sur le site internet : www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Xavier DE KERGOMMEAUX Médiateur de la consommation 68 avenue d'Iéna 75116 Paris.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>)

Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediationassurance.org.

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

En cas d'urgence

Bank en nou

0 809 102 222

Service gratuit
+ prix appel

SOS Carte, Chéquier
et Fraude Virement
Accessible 7j/7 et 24h/24

N°SOS 09 69 39 92 91

PRIX D'UN APPEL LOCAL

Assurance
Sinistre et assistance

0 800 810 812

Service & appel
gratuits

Accédez au site web

www.credit-agricole.fr/ca-guadeloupe



**AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE
INTÉRÊT**



**ET CELUI DE LA
SOCIÉTÉ**

GUADELOUPE

Document informatif à vocation non-publicitaire

10/2025 - Réf. I12000 Édité par la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE GUADELOUPE,
société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit.

Siège social: Petit-Pérou - 97176 ABYMES CEDEX N° SIRET : 314 560 772 00217 - Code APE : 6419Z RCS : 93D129

Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 029 548. Numéro CITEO : FR234441_01LKPT



10-31-1418